



Règlement des épreuves 2011

Le 25 km des 25ans du téléthon

Le Relais à allure libre des 25 ans du Téléthon par équipe de 4

La Piedthone course à allure libre 5 distances

Art.1 : La 5^{ème} édition de « LA PIETHONe » course à allure libre, le 25 km - son relais de 25 km sont organisés le dimanche 4 décembre 2011 au profit du TELETHON 2011.

-Le 25 km: Départ 10h30;

-Le Relais des 25 ans du Téléthon : Départ 10H30 - Relais 6.36 + 6.36 + 6.36 + 4.24 + 2.120 km tous ensembles. Course à allure libre qui de donne pas droit à un classement chronométré;

-La Piedthone : Départ 11h45 pour les 5 distances. Course à allure libre qui de donne pas droit à un classement chronométré.
ACCES :

« LA PIETHONe » - 75013 PARIS. Le départ et l'arrivée se situe à l'Institut de Myologie Bâtiment Babinski.

Piétons - 47 Boulevard de l'Hôpital 75013 PARIS ou 52 boulevard Vincent Auriol Paris 13

Métro: Gare d'Austerlitz /Saint Marcel/ Chevaleret. Bus: 57-61-63-91

Art.2 : Tarifs

Le 25km 25 €

le Relais du Téléthon : 30 €

La Piedthone course à allure libre 1T 5€ / 2T 7€ 3T 10€ /4T 12€ / 5 T 15€

Paiement par Chèque à l'ordre de l'AFM-TELETHON à adresser à l'AIM - Institut de Myologie

Hôpital Pitié-Salpêtrière Bâtiment Babinski 47/83 Bd de l'Hôpital 75651 Paris Cedex 13

01 42 17 74 63 / 01 42 16 58 54/ 06 66 29 66 57

Art.3 : Inscriptions :

Date limite des inscriptions : 04/12 une demi-heure avant le départ pour la course. Pour les relais, 01h00 avant le départ de la course

Catégories

A : Hommes

B : Femmes

C : Mixtes 2 F 2 H né (es) en 1995 et avant

D : Entreprises ; Service Public : (F et H toutes catégories confondues)

E : Ecoles : (F et H toutes catégories confondues)

F : Associations : (F et H toutes catégories confondues)

Art.4 : Retraits des dossards : Institut de Myologie- Bâtiment Babinski ; hôpital de la Pitié-Salpêtrière (voir plan). Le 2-3/12 (14h-17h), le 4/12 une demi-heure avant le départ - Pour les relais, 01h00 avant le départ de la course.

Art.5 : Certificat Médical Obligatoire pour le 25 km : L'épreuve est ouverte aux licencié et non-licencié. Tout coureur non-licencié F.F.A doit fournir un certificat médical original ou sa copie de non contre indication à la pratique en compétition de la course à pied datant de moins d'un an à la date de la course. Autorisation parentale obligatoire pour les athlètes mineurs. Pour la Piedthone et le relais s'agissant d'une course à allure libre le certificat médical n'est pas obligatoire. La participation à la PIEDTHONe n'ouvre pas de droit à un classement chronométré.

Art.6 : Vêtements : un vestiaire numéroté est organisé

Art.7 : Assurances : l'organisation est couvert par la MAIF dans le cadre des manifestations accréditées TELETHON. Les licenciés bénéficient des garanties accordés par leur licence assurance. Il incombe aux autres participants s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident physiologique futur ou immédiat.

Art.8 : Ravitaillements : un point de ravitaillement se trouve mi-parcours.

Art.9 : Services Médicaux : un médecin référent est nommé pour la course.

Art.10 : Commissaires de course : Les commissaires de course sont postés à chaque point stratégique de la course et peuvent aider les participants. (Point d'intersection, etc....)

Art.11 : Récompenses : RECOMPENSES POUR TOUS LES PARTICIPANTS

Art.12 Droit à l'image : J'autorise les organisateurs de La Piedthone, 25 km et relais pour le Téléthon à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prise à l'occasion de ma participation à la course.